Trente-troisième année. — N° 57. Un numéro : *dix centimes.* Lundi 9 et Mardi 10 Mars 1874.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et Cie,
Passage des Princes.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
9 Mars 1874.

Chronique générale.

Il a été beaucoup question, à Versailles et à Paris, de négociations pour amener une fusion du centre droit et du centre gauche. Des journaux ont prétendu que ces négociations étaient très-avancées. Nos renseignements sont tout opposés. Cette fusion est une utopie, parce que les principes et les prétentions sont contradictoires ; il faut que le centre droit s'absorbe dans le centre gauche, ou le centre gauche dans le centre droit, ce que ni l'un ni l'autre ne veulent faire. Le centre droit n'a donc pas d'autre conduite à tenir que de rester étroitement uni avec la droite, sous peine de livrer de nouveau le pays à la domination néfaste de M. Thiers.

***

La commission de décentralisation a entendu la lecture du rapport de M. de Chabrol sur le projet de loi d'organisation municipale ; ce projet sera déposé avant les vacances de l'Assemblée et un des premiers discuté dans le commencement de mai.

***

La commission du budget a décidé de s'entendre avec le gouvernement au sujet d'une révision d'ensemble de la législation sur les sucres.

***

La commission chargée d'examiner les mesures à prendre pour éviter les collisions en mer a reconnu que sa compétence était assez restreinte. Il ne lui paraît pas possible de modifier, de son chef, un ensemble de règlements qui dépendent d'un concours international. Tout ce que la commission croit pouvoir faire, c'est de stipuler des pénalités sévères contre les capitaines français qui ne respectent pas les règles de prudence en usage dans notre marine.

***

Les membres de l'Assemblée commencent à s'occuper des vacances parlementaires de Pâques ; elles n'auront probablement pas lieu avant la fin du mois ; le gouvernement désire qu'elles ne se prolongent pas au-delà des premiers jours de mai, afin de ne pas retarder l'organisation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Si la commission des Trente n'a pas terminé son travail pour cette époque, le gouvernement est résolu à prendre l'initiative de la présentation d'un projet de loi.

***

On annonce que le ministère de l'intérieur vient d'interdire la mise en vente d'une photographie de M. le comte de Chambord entouré de MM. de Franclieu, Belcastel, de Tréville, Cornulier-Lucinière, Dezanneau, d'Aboville, du Temple. En quoi cette photographie a-t-elle pu offusquer le ministère de l'intérieur ?

Mais aussi que signifie cet accolage de monarchistes autour du comte de Chambord ?

***

On assure que les comités conservateurs de la Gironde maintiennent la candidature de l'amiral Larrieu.

***

M. de Forcade la Roquette pose sa candidature dans la Gironde pour l'élection du 29 mars. L'ancien ministre de l'empire se présentera surtout, dit-on, comme libre-échangiste.

***

Par suite de l'élimination de plusieurs impôts importants, on pense que le projet du ministre des finances, établissant un droit sur les transports à petite vitesse, a de grandes chances d'être adopté.

***

TOUJOURS M. OLLIVIER.

Voici, dans le discours que M. Emile Ollivier devait lire à l'Académie française, la phrase qui a été cause des incidents à la suite desquels la réception de l'ex-ministre de Napoléon III a été indéfiniment ajournée :

« Inaccessible toutefois aux aveuglements volontaires, il n'avait pas poursuivi de ses prévisions le prince héritier du nom et du pouvoir de Napoléon. Plus d'une fois, il considéra ses actes comme des fautes, sans qu'il se laissât cependant entraîner à méconnaître la valeur générale de cette haute personnalité. « Après une conversation suivie de beaucoup d'autres dans ses *Mémoires politiques*, je reconnus l'homme d'Etat le plus fort et le plus sérieux de tous ceux, sans aucune exception, que j'eusse connus dans ma longue vie parmi les hommes d'Etat. » S'il l'avait approché davantage, s'il avait éprouvé son grand cœur, son esprit formé de charme et de justesse, la douceur de sa majesté paisible ; s'il était devenu le confident de ses pensées uniquement tournées au bien public et au soulagement de ceux qui souffrent ; s'il avait été témoin de la loyauté avec laquelle il a fondé et mis en pratique les institutions les plus libres que notre pays ait encore connues ; s'il l'avait contemplé modeste pendant la prospérité, auguste pendant l'infortune, il aurait fait mieux que lui rendre justice, il l'eût aimé. »

M. de Lamartine n'avait pas plus que M. Emile Ollivier les qualités nécessaires pour apprécier la valeur d'un homme d'Etat.

Les jugements portés par l'ex-ministre de Napoléon III sur les œuvres de M. de Lamartine indiquent clairement que M. Emile Ollivier n'est pas meilleur juge en littérature qu'en politique. L'éloge des académiciens morts est devenu une sorte de cliché dans la bouche de leurs successeurs ; mais M. Ollivier pousse l'hyperbole au delà de toute mesure. Il va jusqu'à dire que l'apparition des premières *Méditations* de M. de Lamartine, en 1820, « marque une date aussi importante dans les annales de notre esprit national que celles du *Cid*, de *Tartuffe* et de *Phèdre*. »

M. Emile Ollivier loue, sans aucune réserve, le poème de *Jocelyn*, œuvre panthéiste et plaidoyer en faveur du mariage des prêtres.

Même absence complète de critique pour l'*Histoire des Girondins*, un véritable roman malsain et dont la publication a été le prélude de la révolution de 1848.

Les autres œuvres historiques de M. de Lamartine ne sont que de pitoyables compilations.

Dans le portrait de l'homme politique, M. Emile Ollivier a cherché évidemment à se montrer lui-même sous les traits de M. de Lamartine.

En résumé, l'Académie et le public n'ont pas beaucoup à regretter de n'avoir point entendu M. Emile Ollivier lire son discours.

***

Le *Figaro* a publié le discours de M. E. Augier en réponse à celui de M. Emile Ollivier.

M. Augier loue la sincérité de M. Ollivier, son dédain pour la popularité, ses efforts dans la vie publique pour concilier l'ordre et la liberté ; il qualifie de noble et de véridique le portrait qu'a fait de Napoléon, dans son discours, M. Ollivier ; il rappelle les circonstances dans lesquelles l'Académie, gardant le culte des libertés, sinon de la liberté, élut M. Ollivier, s'associant ainsi au mouvement de l'opinion publique qui souhaitait la modification du système impérial ; il ajoute que le titre de M. Ollivier à l'Académie était l'éloquence politique, laquelle a toujours été représentée dans son sein.

Il y a controverse pour savoir comment ce journal s'est procuré les deux discours de M. Ollivier et de M. Augier, et s'il a été autorisé à les publier par leurs auteurs.

Samedi, *Paris-Journal* publiait dans sa première page :

« Vendredi matin, nous nous sommes rendus chez l'illustre académicien pour lui demander communication de son manuscrit.

» M. Emile Augier paraissait peu disposé à autoriser cette publication. Il ne se trouvait pas, nous a-t-il dit, dans les mêmes conditions que M. Emile Ollivier ; son discours ne lui appartenait pas, puisqu'il devait le prononcer au nom de l'Académie ; puis il craignait qu'on ne l'accusât d'avoir voulu courir après le bruit et la réclame.

» Néanmoins l'auteur de la *Ciguë* voulut bien nous promettre de nous donner copie de ce discours dans la soirée si ses collègues de l'Académie, qu'il devait consulter dans la journée, lui conseillaient de livrer son œuvre à la publicité.

» L'avis de l'Académie a été contraire à la publication, paraît-il, car M. Emile Augier a formellement interdit au secrétaire de l'Institut de donner communication à qui que ce soit de son discours.

» Si donc ce discours était publié, ce serait par surprise et contre la volonté expresse de M. Emile Augier. »

Voici donc un incident nouveau dans cette question.

La scène qui s'est passée à l'Académie entre M. Guizot et M. Emile Ollivier a été, dit-on, bien plus violente encore que les journaux ne l'ont raconté.

***

On écrit de Toulon :

On a essayé ces jours derniers, à Toulon, un nouveau type de canonnière cuirassée, que l'on a perfectionnée de manière à pouvoir la faire circuler à grande vitesse sur terre et sur mer.

Ces petits navires, très-ras sur l'eau, ont sur le pont un réduit cuirassé, percé de six sabords et de dix-huit créneaux.

Formées de seize blocs, machine comprise, qui peuvent se démonter et se remonter en quelques heures, ces canonnières pourraient, au besoin, livrer un combat naval sur les côtes de Provence, être emballées au chemin de fer et combattre encore, trente-six heures après avoir traversé la France de bout en bout par les voies ferrées.

La canonnière type a obtenu, dans ses expériences, une vitesse moyenne de huit nœuds.

Démontée, elle tient huit vagons.

***

On écrit de Strasbourg, 3 mars :

Hier, un certain nombre de journaux de Paris, arrivés par la poste à huit heures du matin, n'ont été distribués que dans le courant de la journée, tels que le *Charivari*, la *Gazette de France*, tandis que la plupart des autres n'ont pas été distribués du tout. On a appris en effet que, par application de la loi *française* sur les journaux *étrangers*, la présidence supérieure avait décidé qu'à l'avenir les journaux français seront préalablement parcourus par des commissaires spéciaux, afin qu'on puisse retenir ceux qui pourraient paraître d'un contenu dangereux.

Un timbre ou visa particulier est apposé désormais sur ceux des journaux français qui ont subi cette censure et sont admis à circuler. La *Gazette de France* d'hier portait déjà cette estampille. Il est présumable que cette mesure ne sera que temporaire, mais il faut avouer que peu de personnes voudraient être à la place du fonctionnaire auquel va incomber la nouvelle attribution de lire tous les journaux politiques français qui ont des abonnés en Alsace-Lorraine.

Dès hier, la saisie a frappé une certaine quantité de journaux parisiens. De ce nombre, on peut citer le *Temps*, d'ordinaire si modéré et si prudent ; les *Débats*, l'*Assemblée nationale*, le *Figaro*, le *XIXe Siècle*, le *Siècle*, le *Moniteur*, le *Monde*, la *Presse*, la *Patrie*, la *République française*.

Gazette parlementaire.

Séance du 6 mars.

M. Christophle a fait les efforts les plus louables pour donner à son interpellation toute l'importance qu'il lui assignait dans son esprit.

C'est par les précautions oratoires les plus solennelles qu'il a commencé son discours.

« Le terrain est brûlant, a-t-il dit ; aussi je jure en toute sincérité que je ne sortirai pas du cercle dans lequel je veux m'enfermer. »

Et de fait il n'en est pas sorti, parce que le cercle était à sa taille, mais il s'y est démené de son mieux, sans réussir à mettre M. le ministre de l'intérieur dans son tort.

L'orateur, en somme, s'est borné à un parallèle entre l'article du *Figaro*, qui n'est pas poursuivi, et un article précédent du *XIXe Siècle*, qui a valu à ce journal une interdiction de vente sur la voie publique.

Le *Figaro* menaçait l'Assemblée d'un coup de force ; le *XIXe Siècle* avait attaqué avec virulence et sans justice le président de l'Assemblée.

Le premier était donc plus coupable que le second, puisqu'il s'adressait à l'Assemblée elle-même, et cependant le second seul a été frappé.

Dès lors le ministère a deux poids et deux mesures ; il n'est plus un gouvernement d'ordre moral, mais un gouvernement de combat.

Voilà tout ce que M. Christophle avait à dire. Suivant l'expression de M. le duc de Broglie, ce n'était vraiment pas la peine d'interrompre pour si peu les discussions d'affaires.

Le ministre a témoigné tout d'abord le plaisir que lui causait M. Christophle, venant au nom de la gauche — car l'interpellation avait été résolue dans une réunion des bureaux des différentes fractions de gauche — affirmer à la tribune sa susceptibilité inquiète pour la sécurité, la dignité, les droits de la majorité.

« Si cette conversion, a-t-il ajouté, a été produite par une faute de notre part, la faute est si heureuse que je ne saurais m'en repentir. »

Arrivant à l'interpellation, le ministre a réduit à ses véritables proportions l'article du *Figaro*, article désavoué aussitôt par le journal, et qui dès lors n'était plus qu'une boutade effacée par le désaveu public qu'elle avait subi.

Le *Figaro*, « plus connu par sa variété piquante que par la consistance de sa politique, » est loin d'être hostile à l'Assemblée ; il l'a défendue maintes fois et vigoureusement.

On ne peut pas en dire autant du *XIXe Siècle*, qui n'a pas désavoué son attaque contre M. Buffet, et qui est coutumier du fait.

Passant ensuite des journaux à M. Christophle et à ses amis, le ministre a rappelé avec beaucoup d'à-propos la manière dont le gouvernement de M. Thiers défendait l'Assemblée.

Une certaine presse ne se faisait pas faute alors d'attaquer la représentation nationale, et dans certains discours on l'a même comparée « à un cadavre n'attendant que la dernière pelletée de terre. »

La gauche a-t-elle protesté contre ces attaques sans cesse renouvelées, et M. Christophe est-il venu en demander la répression? Sur ce terrain, le duc de Broglie avait beau jeu.

M. Victor Lefranc, un ancien ministre de l'intérieur sous M. Thiers, a essayé de répliquer, mais sans obtenir de succès. L'ordre du jour pur et simple a été adopté à la majorité de 388 voix contre 311.

Après l'interpellation, la Chambre a repris la discussion des impôts.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Des lettres arrivées à Paris des environs de Portugalete, de personnages qui se trouvent avec don Carlos, et adressées à des carlistes résidant à Paris, annoncent que le prétendant a déclaré qu'il ne traitera pas Bilbao, où se trouvent de grandes richesses, comme on traite une ville prise d'assaut, et n'imposera pas de rançon aux habitants.

Loin de là, aussitôt son entrée dans la ville où il se fera couronner roi d'Espagne dans la cathédrale, il prêtera le serment de protéger les vieilles libertés castillanes et les fueros des provinces basques. Il constituera un gouvernement dont fera partie le général Elio comme ministre de la guerre et président du conseil.

En même temps, don Carlos en appellera aux puissances pour le reconnaître comme belligérant; il relèvera les Espagnols de toute obéissance envers un autre gouvernement et tirera pour une somme d'un million sterling à valoir sur l'emprunt qu'il a contracté, il y a quelque temps, payable après la prise de Bilbao.

—

Nous disions naguère que l'Espagne n'avait pas fini de nous étonner ; voici qui prouve une fois de plus l'exactitude de notre dire.

Le dimanche 22 février, raconte un correspondant du *Courrier de Bayonne*, les femmes de Fontarabie étaient convoquées par leur alcade à l'Hôtel-de-Ville, afin de décider s'il y avait lieu de lever de nouvelles contributions.

Nos dames répondirent en grand nombre à l'appel de leurs édiles, et, flattées outre mesure de l'honneur qu'on leur faisait, votèrent, avec une gravité parfaite et sans trop parler, tout ce qu'on leur demanda.

Le correspondant du journal oublie de nous dire ce que faisaient les maris pendant que leurs femmes délibéraient; mais il garantit l'authenticité de son récit.

—

6 mars 1874.

Nous écrivions, le 22 février, que Bilbao se défendrait.

« C'est dans ses traditions, ajoutions-nous, c'est dans le caractère national. »

Afin de justifier nos prévisions, nous rappelions les siéges mémorables de *Numance*, *Saragosse*, *Morella*, enfin *Carthagène*.

La défense de Bilbao nous donne raison sous ce rapport, comme les préférences radicales de Serrano ont confirmé ce que nous annoncions le 3 janvier, au lendemain du 18 brumaire espagnol :

« Le ministère Serrano sera anti-alphonsiste. »

On connaît les deux magnifiques lettres de don Carlos à la garnison et à la population de Bilbao, que l'*Union* a reproduites le 5 février.

Immédiatement après la grande victoire de Somorostro, ce roi guerrier adressait au général républicain Castilla, commandant à Bilbao, à peu près ces nobles paroles :

« Général,

» Vous connaissez la défaite de Moriones. Donc, vous êtes abandonné à vos propres forces. L'honneur militaire, le devoir sont satisfaits. Votre défense a été digne de vos pères.

» Les prisonniers que je vous envoie vous diront l'enthousiasme de mon armée et l'impossibilité de forcer mes lignes solidement fortifiées.

» Votre garnison sera traitée avec les mêmes égards que les braves défenseurs de Portugalete ; quant aux opinions des *Bilbainos*, elles seront toutes respectées.

» Assez de sang, général ; épargnez à votre belle cité les horreurs d'un bombardement qui, dès ce soir, recommencera plus formidable que jamais. »

La parole royale sera écoutée : Bilbao, répéterons-nous, a de trop grands intérêts industriels pour brûler sa dernière cartouche. Nous attendons d'heure en heure la nouvelle de sa capitulation.

On sait que le roi a établi son quartier à *Barracaldo*, d'où il suit à tout instant les opérations du siége et les mouvements de Moriones et de l'escadre.

Un personnage qui ne quitte pas Sa Majesté, nous envoie le journal des opérations, que nous regrettons de ne pouvoir donner *in extenso*, mais dont nous extrayons quelques détails intéressants.

Sa Majesté est partout : aux batteries, aux tranchées, sur les positions et les forts environnants, et, au moment de l'action, sur le champ de bataille, électrisant toujours ses volontaires par son sang-froid.

L'entreprise qu'elle conduit est la plus hardie qui ait jamais été tentée dans la guerre d'Espagne.

Un aide-de-camp le lui faisait remarquer en ces termes :

« Qui eût voulu croire, il y a sept mois, que nous serions sous les murs de Bilbao, bombardant la ville, ayant devant nous une armée de 25,000 hommes, à notre gauche une escadre de secours et à notre droite la rivière? »

« Moi, et je vous le disais le 16 juillet dernier en tirant l'épée : Dieu et l'Espagne sont avec moi? »

Le roi a raison, et Dieu le protége si visiblement qu'à Somorostro, où il s'avançait jusqu'aux premières lignes, un obus venait éclater à ses pieds, blessant grièvement un lieutenant, que Sa Majesté fit à l'instant capitaine.

Le lendemain de cette brillante affaire, le roi a traversé Nervion et a visité la position de Denato. — De l'observatoire de la maison de Miséricorde, il découvrait, comme sur une carte, les positions de son armée et celles des républicains.

La population de cette petite ville s'était portée au-devant de lui et couvrait de ses vivats le bruit des canons de la place.

C'est de là que Sa Majesté a adressé au général Castilla la sommation que nous venons de citer, et qui hâtera la reddition si impatiemment attendue de Bilbao.

LARZAT.

Chronique Locale et de l'Ouest.

École de cavalerie de Saumur.

CONCOURS d'admission comme cavalier élève sous-officier à l'Ecole de cavalerie.

Conformément à l'instruction ministérielle du 30 août 1873, la commision chargée de faire subir les examens aux jeunes gens de la classe civile qui demandent à suivre, à partir du 1er avril 1874, les cours de l'Ecole de cavalerie comme cavaliers élèves sous-officiers, sera composée comme il suit :

M. CASTANIER, lieutenant-colonel, commandant en second l'Ecole, *président* ;

MM. TORDEUX, chef d'escadron d'état-major, directeur des études ; HUMBEL, capitaine d'état-major, professeur adjoint de topographie et d'art militaire ; DU HAMEL DE CANCHY, capitaine instructeur, *membres*.

M. BONNEFONT, capitaine trésorier, *secrétaire*.

Les opérations de cette commission auront lieu dans l'ordre ci-après, dans une des salles de l'Ecole :

Samedi 21 mars, à 7 heures 1/2 du matin. — Inscription des candidats qui remettront à la commission les pièces indiquées dans l'instruction ministérielle du 30 août 1873.

Samedi 21 mars, de midi à 2 heures. — Composition française ; dictée et narration.

Dimanche 22 mars, à 8 heures du matin. — Visite médicale passée en présence du conseil d'administration de l'Ecole par un des médecins attachés à l'établissement.

Dimanche 22 mars, de midi à 5 heures. — Continuation des compositions écrites : histoire, géographie, arithmétique, géométrie plane.

Lundi 23 mars, de 7 à 10 heures du matin et de midi à 5 heures du soir. — Examen oral des candidats déclarés admissibles à la suite des compositions écrites.

Mardi 24 mars. — Etablissement de la liste générale de classement par ordre de mérite des candidats examinés. Les 40 premiers de cette liste recevront du général commandant l'Ecole un certificat d'acceptation autorisant l'engagement dans l'armée française.

Les candidats pourvus de ce certificat entreront à l'Ecole le 27 mars, après avoir contracté le même jour, à la mairie de Saumur, un engagement volontaire de 5 ans, et avoir effectué, le 26, le versement de 300 francs prescrit par l'instruction ministérielle du 30 août.

Saumur, le 5 mars 1874.

Le général de brigade,
commandant l'Ecole de cavalerie,
THORNTON.

ARMÉE TERRITORIALE.

Voici quel serait le programme des examens dans l'armée territoriale :

Ecole du soldat, de peloton, des tirailleurs et de bataillon.

Service intérieur et service en campagne.

Devoirs du commandant de compagnie.

Cours d'administration (complet pour les aspirants comptables).

Histoire de France, géographie descriptive de la France et de l'Europe.

Arithmétique ; éléments de trigonométrie et de géométrie.

Autant que possible savoir lever un plan sommaire.

Les candidats connaissant des langues étrangères et ayant parfaitement satisfait au programme d'examen ci-dessus passeront avec tour de faveur.

LA CHASSE A COURRE.

Par arrêté préfectoral en date du 2 mars 1874, la chasse à courre, à cor et à cris, dont la clôture avait été ajournée par un arrêté en date du 28 janvier 1874, sera définitivement close, dans tout le département de Maine-et-Loire, le dimanche 15 mars courant, à la chute du jour.

L'inspecteur d'académie pour le département de Maine-et-Loire donne avis qu'en vertu d'une décision de M. le préfet :

L'examen des candidats aux bourses nationales et communales des lycées ou colléges, ainsi que du Prytanée militaire, aura lieu à Angers le jeudi 16 avril prochain, à huit heures du matin, dans une des salles du lycée.

Les familles des candidats doivent les faire inscrire du 15 au 30 mars dans les bureaux de l'Académie, à la Préfecture.

Les pièces à produire sont les suivantes :

1° L'acte de naissance de l'enfant, dûment légalisé ;

2° Un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a suivi des cours primaires ou secondaires.

—

L'un des plus nobles gentilshommes de France, M. le duc Jacquelin de Maillé, atteint d'une maladie de cœur, vient de mourir à Paris, dans son hôtel de la rue de Lille, à l'âge de 58 ans.

Le duc défunt était le frère de M. le comte de Maillé, député de Maine-et-Loire, et le beau-frère du comte d'Osmond, très-connu comme grand seigneur, artiste et écrivain.

Il était membre du Jockey-Club et des cercles agricoles de l'Union, à Paris.

Ce décès met en deuil un très-grand nombre des plus nobles familles, car le duc était allié à toute la haute aristocratie, non-seulement française, mais européenne.

—

On annonce que le tracé de la compagnie de la Vendée par la vallée de l'Indre, avec gare à Chinon, au Jardin-Anglais, a été décidé à l'unanimité.

MOUVEMENT DE LA POPULATION
A SAUMUR.

Voici quel a été le mouvement de la population de Saumur en 1873 :

NAISSANCES.

Enfants légitimes : garçons, 123 ; filles, 125 ; total, 248.

Enfants naturels : garçons, 22 ; filles, 11 ; total, 33.

Total des naissances, 281.

Il y a eu 2 naissances doubles qui ont donné 4 garçons et 2 filles.

MARIAGES.

Garçons et filles	96
Garçons et veuves	3
Veufs et filles	10
Veufs et veuves	4
	113

Sur ces 113 mariages, 14 hommes et 25 femmes ont déclaré ne pas savoir signer.

Aucun n'a été précédé d'actes respectueux.

2 ont été contractés entre cousins et cousines.

6 mariages ont légitimé 10 enfants naturels.

DÉCÈS.

Morts-nés : 19, dont 3 enfants naturels.

	Sexe masc.	Sexe fém.
De 1 jour à 1 an	26	23
1 an à 5 ans	5	11
5 ans à 10 ans	3	5
10 — à 15 —	4	3
15 — à 20 —	2	2
20 — à 25 —	6	8
25 — à 30 —	4	11
30 — à 35 —	5	1
35 — à 40 —	6	6
40 — à 45 —	6	8
45 — à 50 —	9	2
50 — à 55 —	10	6
55 — à 60 —	12	9
60 — à 65 —	10	6
65 — à 70 —	5	13
70 — à 75 —	12	19
75 — à 80 —	9	17
80 — à 85 —	3	15
85 — à 90 —	4	4
	141	169

Ces décès se répartissent de la manière suivante :

Sexe masculin : célibataires, 61 ; hommes mariés, 48 ; veufs, 32 ; total, 141.

Dans ce chiffre figurent 4 décès militaires.

Sexe féminin : filles, 70 ; femmes mariées, 37 ; veuves, 62 ; total, 169.

La mortalité a sévi pendant l'année d'après les nombres ci-dessous dans chaque mois et par sexe :

	Sexe masc.	Sexe fém.
Janvier	13	10
Février	11	21
Mars	13	18
Avril	16	21
Mai	13	19
Juin	12	12
Juillet	8	8
Août	9	13
Septembre	6	9
Octobre	10	16
Novembre	17	11
Décembre	13	11
	141	169

Total général des décès, 310.

Un de nos abonnés, qui suit avec intérêt toutes les questions financières et politiques de la France, a imaginé un système qui doit avoir, d'après lui, le double avantage de favoriser ces deux difficultés sur lesquelles se débattent si activement nos représentants et toutes les commissions nommées *ad hoc*.

Voici l'exposé de ce système, tel qu'il a été adressé à M. de Broglie :

A Monsieur le duc de Broglie, président du conseil des ministres,
Versailles.

Monsieur le ministre,

Dans un moment où tous les esprits sont plus ou moins préoccupés à trouver une so-

lution à nos difficultés financières et politiques, dans un moment où il est question de la modification des lois fondamentales du pays, je me permets de vous offrir une obole de mon imagination, dans l'espoir de contribuer à la solution de ces grandes questions :

SUFFRAGE UNIVERSEL ET IMPÔTS.

Pour ne pas abuser de vos moments, j'entre immédiatement dans quelques développements de mon projet, lequel a au moins, je crois, l'avantage d'être nouveau. Le voici :

Maintenir le suffrage universel dans toute son intégrité ;

Rendre le vote obligatoire pour tous les électeurs ;

Mettre, par catégories, une taxe ou impôt sur le vote. Cet impôt figurerait avec les autres contributions, comme celle des patentes, par exemple, et serait proportionné de la même façon, en 1re, 2e, 3e classes ou plus.

La 1re classe paierait.....	100	fr.
La 2e — —	50	
La 3e — —	25	

La valeur des votes serait en proportion de la contribution payée, c'est-à-dire que, par exemple, celui qui paierait :

100 fr. aurait	3	voix.
50 —	2	—
25 —	1	—

De cette façon, l'industrie et le travail cumulés seraient représentés aussi bien que l'intelligence et la force brutale.

Seraient provisoirement suspendus de leurs droits d'électeurs tous les hommes sous les drapeaux.

Les cartes électorales seraient renouvelées tous les ans comme le sont les permis de chasse et serviraient de passeports et de pièces justificatives personnelles.

Les étrangers résidant en France et payant d'autres impôts seraient tenus d'acquitter ceux d'électeurs ; ils jouiraient, par contre, de tous les droits électoraux et seraient même éligibles. Rien ne serait changé dans les autres dispositions à leur égard.

Les cartes d'électeurs seraient délivrées par les percepteurs qui seraient chargés d'en rendre la perception obligatoire, et qui, au besoin, emploieraient les mêmes moyens que pour la rentrée des autres impôts.

Lors des élections, les électeurs déposeraient leurs cartes contre un reçu du bureau émanant d'un registre à souche préparé à l'avance et où chaque électeur porterait un numéro d'ordre.

Ceux des électeurs qui ne désireraient ou ne pourraient se rendre à la section, déposeraient leurs cartes affranchies à la poste aux lettres qui en délivrerait reçu comme pour une lettre chargée. Cette disposition aurait l'avantage d'éviter l'encombrement.

Les électeurs qui n'auraient pas consigné leurs votes seraient passibles d'une amende de 100 à 500 fr., sauf appel à un tribunal spécial.

La taxe et les dispositions seraient applicables à toutes les élections, soit de députés, de conseillers généraux, d'arrondissement ou municipaux, soit aux élections de tribunaux de commerce et des conseils de prud'hommes.

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer combien les élections émanant de cette manière de faire seraient l'expression sincère des vœux du pays, car chacun aurait exprimé librement son désir et les élus seraient réellement les représentants de la volonté nationale. Les indifférents et les abstentionnistes n'existeraient plus, et, quels que soient les résultats des élections, la France entière serait représentée ; la France loyale et honnête ferait facilement justice des vaniteux qui exploitent la faiblesse et la crédulité humaines.

Quant au résultat financier, je laisse à de plus habiles que moi le soin de calculer les millions que pourrait produire cet impôt, qui aurait l'immense avantage de ne pas frapper spécialement certaines industries et qui serait de toutes les taxes la moins vexatoire.

Si vous trouvez, monsieur le ministre, dans les jalons que je viens de poser, quelque tracé utile et aide dans la grande réorganisation dont vous vous êtes si noblement chargé, je me trouverais heureux et je serais content de recevoir de vous un accusé de réception de la présente lettre qui me servirait de brevet d'invention.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Une pauvre femme, âgée de 76 ans, habitant le bourg de Verneuil (Indre-et-Loire), a été victime d'un déplorable accident. Cette femme était alitée ; sa fille, mariée au sieur Bonnefoy, plaça, avant de partir pour le marché de Bléré, une brique fortement chauffée aux pieds de la bonne femme. Un fragment de charbon en ignition était-il resté adhérent à la brique ? La chaleur de celle-ci était-elle portée au rouge ? C'est ce qu'on ignore; toujours est-il qu'au bout de quelque temps la malheureuse femme s'aperçut que le feu s'était communiqué à son lit. Pour éviter d'être brûlée vive, la vieille femme, qui est atteinte de graves infirmités, se glissa non sans peine hors de son lit et gagna la porte qu'elle parvint à ouvrir.

Bonnefoy, qui travaillait à quelque distance, accourut aux cris de sa belle-mère et la transporta, dans un état déplorable, chez un voisin.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la pauvre femme a peut-être succombé.

La maison a été entièrement brûlée, malgré les efforts faits pour arrêter le feu. La perte est évaluée à 3,000 fr.

Rien n'était assuré.

(Messager d'Indre-et-Loire.)

LE MOIS DE MARS.

Son nom lui vient du dieu Mars, auquel le dédia Romulus ; ce mois était l'un des plus importants de l'année romaine, par les fêtes et les solennités qu'il ramenait. On y célébrait surtout la fête des *Anciles*, ou gardiens des douze boucliers que Numa avait confiés au collége des prêtres *Saliens* ; les *Hilares* ou fêtes joyeuses, et le renouvellement du feu sacré des Vestales. Chez les Druides, cette même coutume avait également lieu dans ce mois. Enfin, mars était sous la protection de Minerve. C'est à ce moment que commençaient les comices, que s'adjugaient les baux et les fermages publics, et que les jeunes gens prenaient la *toge libre* ou virile. — Le 19, avait lieu la grande fête de Minerve.

Divers auteurs placent dans ce mois la création de l'homme, d'autres la version de ceux qui veulent que l'univers ait pris naissance à l'équinoxe du printemps. Les Hébreux célèbrent leur Pâque le 1er samedi qui suit la nouvelle lune du 20 mars.

Les voyages de Chardin racontent au long les solennités dont mars est l'occasion dans l'Orient. En Chine, l'empereur et grand-prêtre ouvre la terre et inaugure la fête de la nature, qui n'est qu'une longue solennité agricole de plusieurs jours.

M. Ch. Sainte-Claire Deville, inspecteur général des stations météorologiques, a cru pouvoir annoncer à l'Académie des sciences un nouvel abaissement de la température (gelée, glace ou neige) pour les jours compris entre le 9 et le 13 de ce mois.

L'*Ordre social*, de Nice, constate que dans le Midi l'hiver est plus rigoureux cette année que dans le Nord. Dans les Cévennes et la région des Alpes, on a eu beaucoup de neige; le froid est descendu, à Grenoble, jusqu'à onze degrés. Enfin, dit-il, l'hiver est assez rude en Italie et en Sicile.

THÉATRE DE SAUMUR.

Jeudi prochain, pour l'avant-clôture des représentations de la troupe et au bénéfice de Mlle Clotilde Flamant, BARBE-BLEUE, opéra-bouffe en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Offenbach.

Faits divers.

Le *Courrier de l'Eure* donne les nouvelles agricoles qui suivent :

« La seconde quinzaine de février a été très-favorable aux récoltes, qui sont toutes dans une situation très-prospère. Les blés sont magnifiques, les plus forts sont même trop garnis. Les seigles et les avoines d'hiver sont en pleine sève. Les colzas montent; les luzernes présentent leurs premières pousses et les trèfles prennent de la force. Les arbres fruitiers bourgeonnent et parmi les poiriers précoces on voit déjà quelques fleurs. Les laboureurs binent les terres, sortent les fumiers et rehaussent les colzas, quelques-uns ont déjà semé des vesces printanières. »

*
* *

La dernière affaire de la session des assises de la Charente-Inférieure a été interrompue par un accident aussi dramatique qu'inattendu.

On jugeait un homme accusé de vol, et son avocat achevait de présenter sa défense, quand tout à coup l'un des jurés, frappé d'aliénation mentale, l'interrompt en criant : « Au revenant ! » et en se plaignant qu'on voulait attenter à ses jours en l'assommant à coup de massue.

L'audience fut levée aussitôt et l'affaire renvoyée par arrêt de la cour à la prochaine session.

*
* *

Un vétérinaire militaire, M. Nicouleau, vient de mourir de la *morve aiguë* qui lui a été communiquée en faisant l'autopsie d'un cheval qui avait des glandes, du jetage et des chancres, et cependant, malgré de minutieuses recherches, ce vétérinaire, victime des devoirs de sa profession, n'a pu découvrir les tubercules caractéristiques dans le tissu pulmonaire. Ce fait démontre que l'on ne peut prendre trop de précautions.

*
* *

ÉPILOGUE DU PROCÈS NAUNDORFF.

Le procès Naundorff vient d'avoir un épilogue vraiment burlesque. Ne se tenant pas pour battus, ceux dont l'arrêt justement sévère de la cour a si bien stigmatisé les prétentions, ont poussé l'audace jusqu'à écrire à M. le comte de Chambord une lettre dans laquelle ils lui proposent un véritable traité d'alliance. Voici comment se termine ce singulier document :

« Aux termes de ce traité, dont les termes seraient débattus par des plénipotentiaires de notre choix, vous reconnaîtriez le prince Adalbert et la princesse Amélie comme les enfants légitimes du duc de Normandie (Louis XVII), et vous vous engageriez à leur faire restituer aussitôt que possible les biens, honneurs, titres et dignités attachés à leur rang.

» En échange, la princesse Amélie et moi, nous vous céderions tous les droits à la couronne de France, que nous tenons de notre père infortuné.

» Ce traité serait destiné à demeurer secret et ne produirait son plein et entier effet qu'à partir du jour *prochain*, nous l'espérons, où la France vous rappellera sur le trône de nos pères.

» A l'heure où les funestes divisions des partis font courir de si grands dangers à notre pauvre pays, nous avons tenu à donner, comme nous donnons par les présentes, au peuple français, que nous aimons par dessus toutes choses, ce gage solennel d'abnégation patriotique.

» Sur ce, nous prions Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

ADALBERT DE BOURBON. »

Que pensent nos lecteurs de la ténacité des héritiers Naundorff ?

Dernières Nouvelles.

Bilbao est au pouvoir des carlistes. Tous les journaux royalistes en ont reçu de Pau, où réside S. M. la Reine Marguerite, la confirmation officielle.

Par suite de cette grande victoire, l'effarement règne à Madrid. On y voit déjà Don Carlos, non plus à Bilbao, mais à Pampelune.

Topete et Serrano sont partis à la hâte pour Santander. Ils y ont trouvé les troupes de Moriones, décimées, découragées, et incapables de reprendre l'offensive. Ils y ont trouvé Primo de Rivera, lui-même blessé, cherchant en vain ses 5,000 hommes, tués par les carlistes, devenus leurs prisonniers ou ensevelis dans les flots du Somorostro.

Voici maintenant les dernières dépêches reçues par plusieurs journaux du Midi :

« Bilbao est tombé. Tous les consuls étrangers sont rentrés avec leurs nationaux.

» Une église et dix-sept maisons sont détruites.

» Le général Loma cherche à réunir le reste de sa garnison pour s'embarquer à Saint-Sébatien et se joindre à Moriones.

» Les carlistes ont repassé le Somorostro, attaqué l'arrière-garde de Moriones, commandée par Primo de Rivera, et ils ont fait prisonniers plus de 1,800 hommes.

» Hendaye, 3 mars, matin.

» Les déserteurs revenus de Saint-Sébastien annoncent que Bilbao n'a pu être prise d'assaut, mais s'est rendue avec des conditions humanitaires.

» Madrid, 3 mars.

» Don Carlos est entré à Bilbao.

» Les prisonniers faits par les carlistes dans les combats des 23, 24 et 25, s'élèvent à 7,700. Leur butin est de dix mille fusils et sept canons Krupp avec deux mitrailleuses.

» Hendaye, 3 mars.

» Les carlistes ont poursuivi les républicains jusqu'à Santona qu'ils menacent. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1er au 31 janvier 1874.

MARIAGES.

Le 3. — Louis Guérin, employé de commerce, et Augustine-Eugénie Courrier, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 7. — Charles-Auguste Dron, teinturier, et Adélaïde-Alphonsine Souriceau, couturière, tous deux de Saumur.

Le 19. — Jacques-Auguste Boistard, cafetier, de Vernoil-le-Fourrier, et Marie-Louise Benard, sans profession, de Saumur. — François Boué, employé de chemin de fer, et Joséphine-Eulalie Lebert, épicière (veuve), tous deux de Saumur. — Alexandre Perroteau, terrassier, et Louise Tessier, couturière, tous deux de Saumur. — Pierre Dupays, couvreur, et Eugénie-Louise Tranchant, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 21. — Nicolas Jund, champagniseur, et Françoise Mönch, domestique, tous deux de Saumur.

Le 26. — Arthur-Louis-Jean-Baptiste Mesmin, employé de chemin de fer, et Julie-Dupont, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 28. — Augustin Antonini, gendarme à pied, et Euphémie-Mélanie Chaverlange, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1er. — Marie Rabineau, marchande, 78 ans, veuve Germain Dupré, à l'Hospice,

Le 2. — Joseph Chaire, 9 mois, à l'Hospice. — François Turquois, scieur de long, 68 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Amant-Fidèle-Constant Crouillebois, ancien tailleur, 85 ans, quai Notre-Dame.

Le 5.— Pierre Jobau, journalier, 68 ans, à l'Hospice. — Pierre Belot, menuisier, 56 ans, rue des Boires. — Pierre Panvert, propriétaire, 76 ans, rue du Portail-Louis.

Le 6. — Charles Maillé, chapeletier, 68 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Gustave Boutin, journalier, 42 ans, montée du Fort.

Le 9. — François Angeard, journalier, 67 ans, l'Hospice.

Le 10. — Marie-Catherine Bouget, sans profession, 64 ans, rue des Saulaies.—Messidor Lionnet, propriétaire, 79 ans, rue Saint-Jean.

Le 11. — Auguste Bourgeois, 15 jours, rue de la Chouetterie.

Le 12. — Clément Gondouin, employé de chemin de fer, 56 ans, rue de la Petite-Douve.

Le 13. — Félicité Chapin, couturière, 78 ans, épouse Louis Cosnard, à l'Hospice.

Le 15. — Marie-Delphine Bourgeaiseau, 2 ans, rue de Fenet.

Le 16. — Adèle Bécharel, chapeletière, 13 ans, rue de Fenet. — Marie Mauny, sage-femme, 59 ans, veuve Pierre Gallet, quai de Limoges.

Le 17.— Henri-Emile Fuseiller, 18 mois, place de l'Arche-Dorée.

Le 18. — Elisabeth Boutin, lingère, 71 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Sophie Milteau, épouse François Aumasson, chapeletière, 38 ans, rue de Fenet. — René Boislême, 2 mois, rue de la Visitation.

Le 25. — Marie-Emilie Gallet, sans profession, 36 ans, veuve Denis-Eugène Gallet, quai de Limoges.

Le 27. — Ernestine-Joséphine Potray, 1 mois, rue Beaurepaire.

Le 28. — Paul-Henri Bottereau, cordonnier, 18 ans, Grand'rue.

Le 29. — René Quelin, meunier, 36 ans, à l'Hospice.

Le 30. — Jean Mauboussin, journalier, 34 ans, route de Varrains. — Philomène Lacassagne, couturière, 14 ans, rue de la Visitation.—Louise Touzé, sans profession, 53 ans, épouse Auguste Tailbouis, rue de la Petite-Bilange.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (février 1874), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 6. — Les Tombeaux des martyrs dans les catacombes. — Utilité du malheur. — Carlo (fin). — Parler aux yeux. — Notre-Dame des Ermites; Einsideln (canton de Schwitz, en Suisse). — Les Pêches de Monseigneur, nouvelle (suite). — Une Inscription funéraire à Boston. — Pêche à la ligne en eau douce (suite).

N° 7. — Le Solitaire du lac. — Les Pêches de Monseigneur, nouvelle (suite). — Casques du seizième siècle. — De la discrétion. — Un Psaume de vie, réponse du jeune homme au Psalmiste. — Talonniers. — Espagne, Hispania, étymologie nouvelle. — L'Eglise de Misketa (Russie d'Europe méridionale).

N° 8. — Un Bac japonais. — La Planète Mars et sa géographie, d'après les dernières observations astronomiques. — La Vie en ménage; lettre de Nicolas Pasquier à une de ses filles. — Musée de Naples. — Sabots. — Les Pêches de Monseigneur, nouvelle (suite). — Dubois, maçon et poëte. — Le Docteur Lyntaxe, poëme comique (suite).

N° 9. — Le Bailli de Suffren. — Les Pêches de Monseigneur, nouvelle (suite). — La Foulque. — Au lieu de la jeter à l'aventure, posez-la. — La Diligence normande.—Impressions en noir indélébile sur calicot; objets destinés à l'instruction de l'armée.

Gravures.

N° 6. — La Veuve du martyr, tableau de Becker, appartenant à M. Goupil. — Notre-Dame des Ermites (Einsideln, Suisse). — Vue intérieure de Notre-Dame des Ermites. — La Pêche à la ligne en eau douce.

N° 7. — Le solitaire du lac, par Théophile Schuler.— Casque figurant un dauphin (*Armeria real* de Madrid). — Bourguignotte de forme conique, du seizième siècle (*Armeria real* de Madrid. — Eglise de Misketa, près de Tiflis.

N° 8. — Le Bac japonais, par Lenoir. — Deux hommes qui pèlent un sanglier mort, groupe en marbre (Musée de Naples). — Le Docteur Syntaxe est délivré par deux compatissantes villageoises. — Le Docteur Syntaxe poursuivi par un taureau.

N° 9. — Statue du Bailli de Suffren, à Saint-Tropez (Var), par M. Montagne. — La Foulque et son nid. — Mouchoir réglementaire de l'infanterie de ligne.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863.

La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs.—La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicier, rue Saint-Jean ; Mme GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MARS 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 % jouissance 1er juin. 72. .	60	15	»	05	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	85	40	»	35	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	74	50	»	»	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	»	»
Emprunt 1872	94	60	»	20	»	»
— libéré	94	60	»	20	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	220	»	»	»	»	»
Ville de Paris. oblig. 1855-1860	420	»	7	50	»	»
— 1865, 4 %	455	»	»	50	»	»
— 1869, 3 % t. payé. .	295	»	»	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	265	»	2	»	»	»
Banque de France, j. juillet. .	3780	»	»	»	20	»
Comptoir d'escompte, j. août.	556	25	10	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	435	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	2	50	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	807	50	5	»	»	»
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. .	658	75	»	»	»	»
Crédit Mobilier	281	25	»	»	3	75
Crédit foncier d'Autriche . . .	530	»	»	»	6	25
Charentes, 400 fr. p. j. août. .	336	25	»	»	1	25
Est, jouissance nov.	503	75	2	50	»	»
Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	892	50	»	»	»	»
Midi, jouissance juillet. . . .	595	»	5	»	»	»
Nord, jouissance juillet	1020	»	7	50	»	»
Orléans, jouissance octobre. .	850	»	1	25	»	»
Ouest, jouissance juillet, 65. .	533	75	3	75	»	»
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	735	»	»	»	7	50
Société Immobilière, j. janv. .	12	»	»	»	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
C. gén. Transatlantique, j. juill.	282	50	5	»	»	»
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	422	50	»	»	5	»
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	350	»	5	»	»	»
Société autrichienne. j. janv. .	»	»	»	»	»	»
OBLIGATIONS.						
Orléans	278	25	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	275	75	»	»	»	»
Est	269	75	»	»	»	»
Nord	280	75	»	»	»	»
Ouest	270	»	»	»	»	»
Midi	274	75	»	»	»	»
Deux-Charentes	259	»	»	»	»	»
Vendée	240	»	»	»	»	»

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — soir, omnibus.
4 — 44 — — —
10 — 30 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 41.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHAPLAIN.

Les créanciers de la faillite de la dame Alexandrine-Sidonie Brucy, épouse séparée de corps et de biens de M. Adrien-Alexandre Chaplain, employé, domicilié à Saumur, ladite dame modiste à Saumur, rue du Marché-Noir, sont invités à se présenter, le jeudi 26 mars 1874, à neuf heures et demie du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
(88) CH. PITON.

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

MAISON, rue du Temple, n° 12, et MAISON joignant, à l'angle de la rue Pavée.

S'adresser audit notaire et à M. François PERCHER. (23)

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

ON DEMANDE A ACQUÉRIR

dans la ville de Saumur, pour entrer en jouissance dans le courant de l'année 1874, UNE GRANDE MAISON DE MAITRE, avec jardin, remise et écurie, et servitudes.

S'adresser à Me MÉHOUAS, notaire.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

UNE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant :

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;

Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise ;

Trois chambres de domestiques et greniers ;

Cour, écurie et remise ; caves.

S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

Me LE BLAYE, notaire à Saumur, **demande un petit clerc.**

CHOCOLAT DE LA Cie FRANÇAISE

Qualité supérieure

Toujours **2** *fr. le* 1/2 *kil.*

CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 kil.

DÉPOT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr.
d° pour les départements 4 fr

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN

REMBOURSABLE MOYENNANT DES

GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.

(Le moindre gain est de fr. 46)

d'un total de

26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU

LE 1er AVRIL 1874.

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.

Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.

Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage.

S'adresser directement à

L'AGENCE DE FONDS PUBLICS,

A GENÈVE.

Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats.

P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

BAISSE DE PRIX

PHOSPHO-GUANO

PHOSPHO-GUANO COMPANY LIMITED CONCESSIONNAIRES

En remplacement de Peters Lawson et fils

GALLET, LEFEBVRE et Ce, *Consignataires-généraux*,

Paris, 60, rue de Bondy, et au Hâvre.

Vente sur poids net en barils cachetés aux marques ci dessus.

29 fr. 25 les 100 kilog. pour quantité supérieure à 50.000 kilogr.
30 » — — de 30,000 à 50.000 —
31 » — — inférieure à 30,000 —

sur char, au Hâvre, Dunkerque, Nantes, Rochefort, Bordeaux et Marseille, au comptant avant expédition.

DÉPÔT DANS TOUS LES CENTRES AGRICOLES DE FRANCE.

Exiger rigoureusement les marques ci-dessus. — Se méfier des imitations.

Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très-agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Etranger.

A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 5, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (233)

Vient de paraître.

Librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur.

ORAISON FUNÈBRE DE M. J.-B. FOURMY

Ancien curé de Saint-Pierre de Saumur,

Prononcée par M. l'abbé PELTIER, vicaire à la cathédrale d'Angers,

SUIVIE

DU DISCOURS DE M. LOUVET

Ancien maire de Saumur, aux obsèques de M. Fourmy.

Prix : 1 franc. — Au profit des pauvres.

Vente au comptant.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.